

Se préparer à l'arrivée d'Hélios en 8 points

La collectivité peut bénéficier des avancées liées à Hélios après la migration de sa trésorerie (consultations, échanges de fichiers...). Pour bénéficier de la totalité des avantages Hélios, l'adoption du PES est nécessaire. Le comptable du Trésor est à la disposition des ordonnateurs pour toute information complémentaire.

Que faire dès aujourd'hui?

- S'assurer que la transmission des informations au comptable du Trésor est faite dans la dernière version des protocoles d'échanges en vigueur à ce jour. Vérifier avec votre comptable que les zones obligatoires des protocoles sont correctement servies.
- S'informer sur le site Internet Bercy Colloc entièrement dédié aux collectivités locales : <http://www.colloc.bercy.gouv.fr/> rubrique **Finances locales/comptabilité locale**

6 mois avant le déploiement d'Hélios?

- Disposer d'un accès à Internet (non obligatoire mais conseillé pour la consultation et la transmission des données).
- S'assurer que les protocoles actuels dans leur dernière version sont complètement opérationnels et que les "tiers" sont correctement renseignés. La durée de la phase de test ne doit pas être sous-estimée.
- Pour bénéficier de tous les services proposés par Hélios : planifier l'évolution du système d'information de la collectivité pour qu'il puisse traiter les échanges de données au format PES V2 (expérimentation en 2008).

3 mois avant le déploiement d'Hélios?

- Vérifier avec le comptable les volumes d'opérations à traiter et leur nature.

Après le démarrage d'Hélios?

- Contacter le comptable pour l'établissement des connexions et des habilitations nécessaires pour accéder en ligne aux données de l'application et transmettre des fichiers.
- Ultérieurement adopter le PES V2 en lieu et place des protocoles informatiques actuels.

Hélios et le PES

Le passage à Hélios se fait sans rupture avec les protocoles informatiques existant. Toutefois, l'adoption du Protocole d'Échanges Standard (PES) permet de bénéficier des avantages et des nouveaux services d'Hélios.

Le PES repose sur le langage informatique XML et a été élaboré avec 13 associations nationales d'élus, 6 administrations centrales de l'État et la Cour des comptes.

LE PES EST INDISPENSABLE POUR BÉNÉFICIER DE L'APPORT COMPLET D'HÉLIOS

Appelé à se substituer progressivement aux protocoles d'échanges actuels (INDIGO, OCRE...), le Protocole d'Échanges Standard unifie, pour toutes les collectivités, les données échangées à travers un format unique.

L'adoption du PES permet aux collectivités de bénéficier des services d'Hélios destinés aux ordonnateurs. Les avantages seront d'autant plus importants que ces derniers exploiteront la richesse du nouveau protocole.

ANTICIPER DÈS AUJOURD'HUI LE PASSAGE AUX NOUVELLES NORMES D'ÉCHANGES

Le protocole :

Hélios ne crée pas de rupture avec l'existant : au moment de son déploiement, Hélios accepte les protocoles préexistants au PES dans leur dernière version. La bonne gestion des informations dans Hélios requiert le respect des normes des protocoles actuels.

Le mode de transmission des fichiers :

Le mode Internet est à privilégier, en lieu et place des transferts matériels (disquette) et des anciens protocoles de transfert (TEDECO). La bonne gestion des informations dans Hélios requiert le respect des normes des protocoles actuels.

Les modalités envisagées de transmission des flux du PES entre l'ordonnateur et Hélios se basent sur

les nouvelles technologies soit télétransmission, soit navigateur web.

LES ACTEURS DU PES

Le déploiement du PES repose sur deux catégories d'acteurs : les collectivités locales et les éditeurs de logiciels financiers. Des collectivités locales ont commencé à expérimenter le PES depuis le début de 2007.

LE PASSAGE AU PES EN 3 ÉTAPES

1. s'adresser à son éditeur de logiciels financiers pour connaître l'état de son avancement en matière de protocole PES V2 ;
2. si l'éditeur est prêt, contacter le comptable pour envisager la validation des flux PES V2 ;
3. Signer le formulaire d'adhésion au PES V2 (se renseigner auprès du comptable du Trésor).



Le Trésor public améliore le service rendu aux collectivités locales

mars 2008



Avec Hélios, le réseau du Trésor public dispose, au fur et à mesure de son déploiement, d'un nouvel outil informatique de gestion comptable et financière des collectivités locales et établissements publics locaux (EPL) qui enrichit son offre de services.

LES AVANTAGES D'HÉLIOS

■ Les opérations de gestion courante :

- généralisation des moyens modernes de paiement pour le recouvrement des recettes locales
- paiement à juste date des dépenses
- prélèvement des dépenses répétitives
- suivi des délais de paiement
- amélioration du suivi des débiteurs et gestion améliorée du contentieux
- accès à des outils spécifiques de gestion de trésorerie et d'analyse financière.

■ Les nouveaux services :

- centralisation de données comptables et statistiques permettant la mise en place du suivi de la relation avec les collectivités locales et les EPL
- élaboration d'indicateurs de pilotage et de statistiques nécessaires aux besoins de gestion des collectivités : tableau de bord de l'ordonnateur (réflexion en cours)
- amélioration des documents comptables de fin de gestion (présentation croisée nature-fonction).

LE DÉPLOIEMENT D'HÉLIOS

À la date du 1^{er} janvier 2008 : 71 927 budgets de collectivités sont gérés avec Hélios par près de 9 000 agents du Trésor public répartis dans 1 356 trésoreries.

Dès que la date de basculement d'une trésorerie sous Hélios est programmée, le comptable du Trésor en informe l'ordonnateur.

LA CONSULTATION PAR TOUS LES ORDONNATEURS DU SECTEUR PUBLIC LOCAL

Destinée aux comptables du Trésor public, l'application Hélios est également ouverte en consultation aux ordonnateurs du secteur public local pour assurer leurs missions quotidiennes. Un simple navigateur installé sur un micro-ordinateur permet d'accéder aux fonctionnalités d'Hélios et de consulter en temps réel les informations budgétaires, financières et comptables, sans autre coût que celui de la connexion Internet. La sécurité des accès sera garantie. L'ouverture du portail Hélios s'effectue graduellement à partir du 15 mars 2008.

HÉLIOS S'ADAPTE AUX ÉVOLUTIONS RÉGLEMENTAIRES ET À LA DÉMATÉRIALISATION

Le Trésor public soutient les initiatives de dématérialisation des pièces de dépense et de recette pour aller vers le « moins de papier ». Pour ce faire, il a mis en place une charte nationale partenariale, qui constitue le cadre des actions communes de dématérialisation, en concertation avec tous les organes de représentation des collectivités et établissements publics locaux. Cette charte propose les actions majeures de dématérialisation à conduire et dicte les principales normes que les conventions de dématérialisation devront prendre en compte (indexation, sécurité, stockage, format, supports, etc).

HÉLIOS FACILITE LES NOUVELLES MÉTHODES DE GESTION DE TRÉSORERIE

AGATHE V2 (Application de Gestion Active de Trésorerie Hélios) permettra aux collectivités de gérer activement leur trésorerie.

Grâce à une consultation en temps réel et en mode sécurisé, l'ordonnateur peut suivre la gestion de sa collectivité et informer ses administrés et ses fournisseurs.

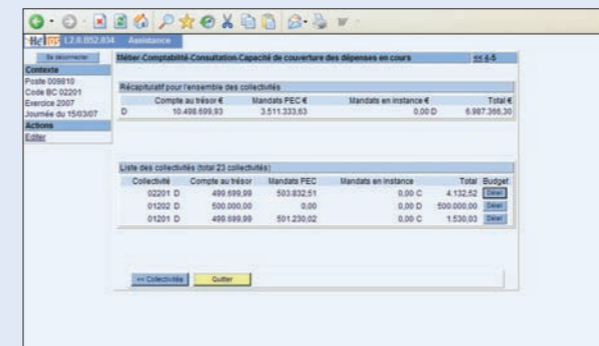
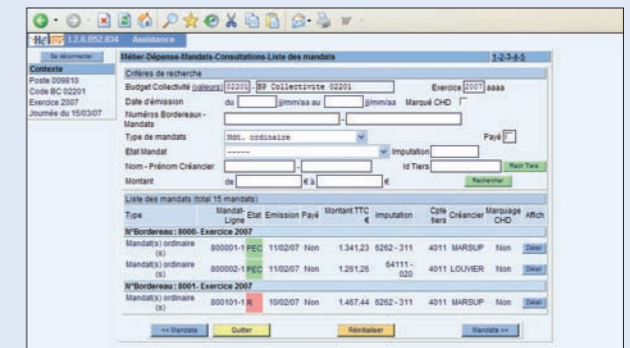
LES PRINCIPAUX ÉCRANS DE CONSULTATION

■ Les mandats

La liste des mandats est affichée après sélection des critères de recherche : les dates d'émission, les numéros de bordereaux, le type (ordinaire, annulation, réduction), l'état (pris en charge, rejeté, en instance...) ou le numéro.

Cette liste présente l'état du mandat : la mention « PEC » pour pris en charge par exemple.

Un bouton « détail » permet d'accéder à la date et au montant payé.



■ La trésorerie disponible

Cette consultation offre une vision globale du budget principal et des budgets annexes et de la trésorerie disponible.

Le nouveau solde du compte au Trésor intègre les mandats pris en charge et non payés ainsi que ceux qui sont en instance de visa.

■ Le compte unique du tiers

Après sélection d'un tiers déterminé, on accède à l'ensemble des pièces comptables qui lui sont rattachées, et relatives à l'exercice en cours pour les mandats payés et les titres encaissés. Dans cet exemple, pour M. LOUVIER l'ensemble des pièces le concernant (titres et mandats) apparaît.

Le bouton « cpte pièces » permet de vérifier si le mandat a été payé ou le titre encaissé.

